

***NON AUX BUDGETS MACRON / LECORNU II / GEFFRAY !
Pour le SNUDI-FO 40, en syndicat libre et indépendant,
la seule stabilité qui vaille est celle des revendications.***

Des projets de budget pour une « économie de guerre » d'une violence sociale inouïe.

Que ce soit le projet de la Loi de Finances de l'Etat ou celui de la Sécurité Sociale, tous deux visent le même double objectif, à savoir, répondre à la marche à la guerre imposée par le Président en augmentant comme jamais le budget de la défense (+ 7 milliards) et réduire le poids de la dette, qui n'est pas la nôtre, sur le dos des actifs, des retraités, de la Jeunesse et des services publics. Et dans le même temps, pour les multinationales, des milliards d'argent public coulent à flots sans contrepartie et des ultra-riches toujours plus riches avec leurs dividendes qui explosent.

La Commission Exécutive du SNUDI-FO 40 ne peut que rejeter en bloc ces deux projets de budget qui, en rien, ne répondent aux revendications défendues, bien au contraire, sont une véritable provocation ! Ils comportent des attaques inacceptables comme une nouvelle année blanche pour le point d'indice, donc une nouvelle perte de notre pouvoir d'achat, la désindexation des pensions sur l'inflation, des sanctions contre les agents malades, la baisse de 15% des crédits de l'action sociale interministérielle, la taxation des cotisations de mutuelle

à hauteur d'un milliard d'euros, le doublement des franchises médicale, des économies de 5 milliards pour l'hôpital déjà « à l'os » et pour l'Education Nationale, avec la mise en place de la nouvelle réforme des concours de recrutement, la suppression de quelque 4 000 postes d'enseignants...

Ainsi, **pour l'école**, le projet de loi des finances 2026 annonce la création de 1 615 emplois supplémentaires, mais 3 506 emplois seront consacrés à la mise en place du CRPE à Bac+3 ; 3 506 emplois qui ne seront pas en classe pendant l'année de M1. Ce sont donc en réalité **1 891 postes qui seront supprimés à la rentrée prochaine dans les écoles publiques.**

La C.E. du SNUDI-FO 40 dénonce ce projet destructeur qui signifie des centaines et des centaines de fermetures de classes, moins de postes de remplaçants, moins de postes dans l'enseignement spécialisé et de places en établissements sociaux et médico-sociaux et des conditions de travail encore plus pénibles.

Pour fêter les 80 ans de la Sécu, c'est sa mort qui est programmée ! Non à l'adhésion obligatoire à la PSC !

Alors que nous célébrons les 80 ans de la Sécurité Sociale, la C.E. du SNUDI-FO 40 réaffirme « son attachement à notre modèle de protection sociale collective et intergénérationnelle qui, crise après crise, a prouvé son rôle « d'amortisseur ».

La C.E. déclare son attachement viscéral aux fondamentaux de la Sécu de 1946 et dénonce la doctrine gouvernementale qui consiste à faire payer les malades, en totale opposition avec les ordonnances de création de la sécu fondée sur la solidarité ouvrière et le principe

« chacun cotise selon ses moyens et reçoit ses besoins. »

La C.E. du SNUDI-FO 40 souligne que FO a été la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer l'accord ministériel sur cette PSC, dispositif à adhésion obligatoire mis en place par Macron pour détruire la sécurité sociale et la remplacer à terme par un système assurantiel. Défendant la liberté pour les collègues de refuser d'adhérer à quelque dispositif assurantiel que ce soit, la CE du SNUDI-FO 40 revendique l'abrogation de l'adhésion obligatoire à la PSC.

Retraites : la « suspension », une manœuvre grossière, pas une avancée, pas une victoire ! Ce que nous voulons, c'est l'abrogation !

La C.E. du SNUDI-FO 40 dénonce les tractations politiciennes qui ont permis au gouvernement Lecornu II d'éviter la censure, notamment avec l'entourloupe de la soi-disant « suspension » de la contre-réforme des retraites Borne de 2023. En fait, il s'agit d'un simple décalage d'un an, financé par les retraités et ex-retraités, qui valide le maintien de la retraite à 64 ans. Cerise sur le gâteau, d'aucuns s'engouffrent dans la brèche ouverte pour remettre sur le tapis, au nom de la liberté, la retraite universelle à points, voire même, avec une part de

capitalisation. Comme en 2019, FO n'en veut pas !

La C.E. du SNUDI-FO 40 rappelle ses revendications : **abrogation de la contre-réforme des retraites de 2023, maintien de tous les régimes et du Code des pensions civiles et militaires, retour de la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations quand les conditions seront réunies !** À ce sujet, La C.E. du SNUDI-FO 40 considère que, comme pour le conclave Bayrou, FO n'a rien à faire dans la « Conférence Sociale sur le travail et les retraites » et doit y sortir au plus vite

L'inclusion scolaire systématique, c'est l'institutionnalisation de la maltraitance de tous ! Cela suffit !

La C.E. du SNUDI-FO 40 constate que la rentrée scolaire 2025 est catastrophique concernant les besoins des élèves en situation de handicap.

Les résultats de l'enquête de la FNEC FP-FO des Landes adressée à la rentrée aux coordonnateurs et coordonnatrices des 50 PIAL du département sont sans appel : ce sont plus de 240 AESH qui manquent pour que les notifications de la MLPH soient respectées à la lettre. Au niveau national, de l'aveu même du M.E.N, ce sont plus de 42 000 élèves notifiés sans AESH sur les 352 102 qui y ont droit.

A cela, s'ajoute un manque de plus en plus criant de places dans les établissements et services médicaux-sociaux – ESMS (IME, ITEP, IM-Pro...), pour scolariser certains élèves, qui, même accompagnés, ne peuvent être dans une classe ordinaire qui n'est pas adaptée à leur handicap. Résultat : des situations de plus en plus dramatiques dans les écoles, certaines d'une violence incroyable, qui remontent avec la multiplication des fiches SST (plus de 90% dans les Landes sont liées à l'inclusion)

Face à cette maltraitance institutionnelle qui s'accroît d'année en année, la C.E. du SNUDI-FO 40 considère qu'elle doit être mise sur la place publique pour contrer l'omerta et les « beaux discours » sur l'inclusion scolaire entendus ici et là, à tous les niveaux.

Aussi, la C.E. se félicite que des AESH, militantes FO, pour défendre leurs conditions de travail (et de vie) aient pris l'initiative de vouloir regrouper les forces de toutes celles et ceux concernés de près ou de loin par la prise en charge du handicap par l'Education Nationale (*syndicats, associations de parents d'élèves, associations de parents d'enfant ESH, agents communaux, éducateurs spécialisés, élus ...*) via la création d'un comité landais de défense des

AESH et de l'enseignement spécialisé et adapté. Il devrait être finalisé fin novembre / début décembre.

Ceci étant, dès à présent, la C.E. du SNUDI-FO 40 invite tous les enseignants, AESH, personnels des RASED, enseignants référents ... à répondre favorablement aux initiatives qui pourront être prises par ce comité départemental.

La C.E. considère que l'annonce de création de 1200 emplois d'AESH à la rentrée 2026 (2 000 en 2025, 3 000 en 2024, 4 000 en 2023) ne répondra toujours pas aux besoins des élèves ESH. Pour attirer à l'emploi d'AESH, il faut en premier lieu répondre à leurs revendications.

Avec les AESH, la C.E. exige la création d'un statut de la Fonction Publique de catégorie B avec un salaire à temps plein pour 24 heures d'accompagnement qui leur permettra de vivre de ce seul métier. De même, contre la mutualisation de plus en plus accrue de l'accompagnement, la C.E. exige l'abandon des PIAL qui devraient être tous regroupés en PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) à la rentrée 2026. **Ni PIAL, ni PAS pour FO ! Retour très majoritairement à l'accompagnement individuel !**

La C.E. exige la création de postes d'enseignants spécialisés et de toutes les places nécessaires dans les Etablissements et Services Médico-Sociaux - ESMS.

Plus que jamais, FO, comme elle le fait depuis la loi Montchamp du 11 février 2005, continuera de défendre l'enseignement spécialisé et de dénoncer, au nom d'économies budgétaires, le droit bafoué par les gouvernements successifs pour tout élève en situation de handicap de bénéficier d'un enseignement spécialisé et adapté à son handicap et ce, « *quoi qu'il en coûte* ».

Avec le SNUDI-FO, faites respecter vos obligations réglementaires de service. Pour la défense de nos revendications ! Adhérez au SNUDI-FO 40 !

Pour résister aux injonctions non réglementaires de certains I.E.N, aux attaques incessantes de nos conquêtes sociales, à la destruction minutieuse et méthodique de l'Ecole publique et pour améliorer nos conditions de travail, la C.E. du SNUDI FO 40 estime que la résistance collective efficace s'impose.

Aussi, elle décide de multiplier les Réunions d'Informations Syndicales, stages et tournées d'écoles pour définir ensemble les moyens d'action pour faire valoir nos revendications.

La C.E. du SNUDI-FO 40 se félicite de la progression constante du nombre de ses syndiqués, qu'elle appelle, d'ores et déjà, à se mobiliser pour les prochaines élections professionnelles de décembre 2026.

A ce propos, la C.E. du SNUDI-FO 40, avec l'UD FO des Landes, rappelle que la seule action efficace pour gagner, c'est la grève reconductible jusqu'à satisfaction des revendications.

La C.E. du SNUDI-FO 40 invite tous les collègues enseignants, AESH et PsyEN à renforcer le seul syndicat de terrain qui défend inlassablement les conditions de travail des personnels. **Pour faire valoir vos droits, dès maintenant syndiquez-vous au SNUDI-FO 40, prenez votre carte 2026 !**

Adoptée à l'unanimité après amendements